

COMMUNE DE ST GENES DU RETZ
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024
NOTE DE SYNTHESE

L'an deux mille vingt-quatre, le treize Juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mr Gilles MAS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum : 6
Pouvoirs: 0

Le quorum est constaté.
La séance est ouverte à 20H00

Secrétaire de séance : Guylaine Dumarchey

Conseillers	P	E	A
Maryline CERCY	X		
Guylaine DUMARCHEY	X		
Patrice FOUILLOUX	X		
Valérie GRENOUILLAT	X		
Odile GRUET	X		
Laurent JAHARD	X		
Gilles MAS	X		
Eric MORET	X		
Nicolas SERVIERE	X		
Frédéric VIALARD	X		
P : Présent, E : Excusé, A : Absent			

LE CONSEIL MUNICIPAL EST ENREGISTRE.

Mr le Maire sollicite un volontaire pour exercer la fonction de secrétaire de séance. Personne ne souhaitant tenir ce rôle, Mr le Maire demande à Mme Dumarchey d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Mr le Maire demande si des remarques particulières sont à apporter au PV du 10 Avril 2024. Aucune remarque n'est apportée.

Le procès-verbal du 10 Avril 2024 est signé par la première adjointe Mme Dumarchey et le secrétaire de séance, Mr Jahard.

I. Rassemblement motos les Biker's TMG

Présentation du projet par les membres de l'association : M.PIRET, Président de l'Association TMG Sport et M.ONZON vice secrétaire.

La demande concerne un rassemblement moto prévu du 6 au 8 juin 2025. Cette manifestation, tous publics, proposera :

- Le 6 juin : - arrivée et installation des exposants et ouverture au public
- Le 7 juin : - deux concerts le soir,
 - des animations jeux bickers
 - une exposition de motos et véhicules anciens
 - des stands,
- Le 8 juin : - des animations jeux bickers
 - show trial animé par un professionnel l'après midi
- Le 9 juin : - départ des derniers exposants, nettoyage et rangement du site.

Buvette et restauration sur place durant toute la manifestation.

Une convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de la salle des associations sera rédigée par la mairie et signée par les deux parties. Il est convenu que le prix appliqué sera le prix pour les personnes extérieures à la commune pour les deux salles. Ces montants seront majorés de 25% compte tenu de l'ampleur de la manifestation et des coûts associés.

Des sanitaires extérieurs seront prévus ainsi que des containers en nombre pour les déchets qui seront triés tel que prévus dans la convention.

Après avoir exposé leur demande, Mr le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux leur avis pour la tenue de cet évènement.

9 pour et 1 abstention (Mme Dumarchey).

II. Décisions du Maire

➤ **Décision N° 2024.01 : Divers travaux électriques sur les bâtiments communaux.**

Mr le Maire informe l'assemblée que suite au passage de l'entreprise DEKRA réalisant les contrôles périodiques réglementaires électricité, gaz, alarme et sécurité, divers travaux électriques ont été effectués sur les bâtiments communaux par l'entreprise Renauvelec pour un montant de 1 554.64 euros.

➤ **Décision N° 2024.02 : Entretien des réseaux d'eaux pluviales et inspection caméra**

Un entretien et un diagnostic du réseau d'eaux pluviales a été effectué au Bourg de Fusse par la SEMERAP pour un montant de 2 094.88 euros.

➤ **Décision N° 2024.03 / Bâchage Salle Polyvalente**

Suite aux dégradations subies par le bâtiment après l'orage de grêle et l'avancée de dégradation du bâtiment (infiltrations...), Mr le Maire a signé un devis de bâchage partiel de la toiture auprès de la SAS Projet House pour un montant de 1 598.40 euros.

III – Admission en non-valeur.

Mr le Maire expose que des factures sont émises par la SEMERAP à l'encontre des usagers de la commune. Toutefois, certains titres restent impayés malgré les diverses relances de la SEMERAP.

Il convient d'autoriser l'admission en non-valeur des factures antérieures à l'année 2017 représentant un montant de **342.19 euros**.

Mr le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes de la SEMERAP pour un montant de 342.19 €
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires aux présentes admissions en non-valeur.

Résultat du vote nominatif :

CONSEILLERS	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
Mme CERCY Maryline donne pouvoir à Mr VIALARD Frédéric	X		
Mme DUMARCHEY Guylaine	X		
Mr FOUILLOUX Patrice	X		
Mme GRENOUILLAT Valérie	X		
Mme GRUET Odile	X		
Mr JAHARD Laurent	X		
Mr MAS Gilles donne pouvoir à Mme DUMARCHEY Guylaine	X		
Mr MORET Eric	X		
Mr SERVIERE Nicolas	X		
Mr VIALARD Frédéric	X		
Total des voix	10		0

IV – Questions diverses

Mr le Maire informe le Conseil Municipal :

Saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Mr le Préfet :

Suite au refus du budget 2024 le Préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes de Lyon et après plusieurs allers et retours pour des informations complémentaires, nous attendons leurs conclusions sous peu.

Conseil communautaire à Saint Genès du Retz le 27 mai 2024 :

Un Conseil Communautaire s'est tenu à la salle polyvalente de St Genès du Retz le lundi 27 mai 2024.

Réunions PLUI le 7 juin 2024 :

Une réunion d'information a eu lieu le 7 juin à Effiat pour régulariser l'obligation d'information préalable sur la finalité d'un PLUI. L'idée du PLUI est de faire un document d'urbanisme intercommunal ou tout le monde a le même règlement et c'est également un document afin d'aménager le territoire avec des injonctions de l'état pour réduire la consommation foncière. Un point en 2021 a fait ressortir une consommation foncière de 170 hectares sur les 25 communes de la CCPL. Or, l'objectif est de consommer la moitié sur les dix ans à venir. A l'issue de ces 10 années nous appliquerons le Zéro Artificialisation Nette c'est-à-dire 0 hectare consommé. Cela veut dire plus de consommation foncière nouvelle sans compensation (renaturation).

Malgré tout nous devons répondre à l'accroissement de 1% de la population par an et par commune, décision de la CCPL. Pour cela il faudra reconquérir les logements vacants et construire dans les dents creuses. Par ailleurs, toutes parcelles supérieures à 2000M2 ne seront plus constructibles.

Réunion territoire énergie 63 le 8 juin 2024 :

L'information principale à retenir concerne le taux de participation du syndicat pour aider les sur les différentes activités telles que : extension réseaux, éclairage public, éclairage sportif etc....

L'éclairage public nous concerne principalement. Nous étions subventionnés jusqu'à 50% jusqu'à présent, le taux sera porté à 40% dorénavant. Autrement dit, les travaux de rénovations énergétiques que nous avons soumis au conseil et qui ont été refusé, ne seraient subventionnés qu'à hauteur de 40% soit une perte de 10%.

A venir : Réunion SBA le 22 juin 2024

Rappel sur la tarification incitative qui consiste à augmenter le cout de la levée poubelle verte, la plus onéreuse, alors que le cout de la poubelle jaune reste inchangé. Par ailleurs, une baisse de 1% de la part fixe sera appliquée sur la taxe foncière : elle passera de 10.30€ à 9.30€. Cette baisse est possible grâce aux efforts qui sont fait par la population pour le tri des poubelles, les gens trient de mieux en mieux. Moins on produit de poubelles vertes qui pénalisent les finances du syndicat, plus il y a d'excédents et plus on peut baisser la partie fixe.

Le SBA s'est équipé de camions avec des caméras dotées de l'IA qui permettra, lors de la levée des poubelles, de constater les erreurs de tri de la poubelle relevée. Le but n'étant pas de punir mais d'aider les personnes à mieux trier. Pour cela un agent du SBA rencontrera les personnes concernées.

Mme Dumarchey informe le Conseil Municipal :

Réunion le 6 mai 2024 pour Projet de Fusse :

Le Conseil Département, maître d'œuvre, le Sieg et Sioule et Morge concessionnaires associés à ce projet sont venus en mairie pour identifier la nature des tâches de chacun afin qu'ils puissent anticiper ce qu'il y a réaliser pour chacune de leur partie.

Cérémonie le 21 mai 2024 en mairie de Riom

Une cérémonie de naturalisation française d'un habitant de St Genès du Retz a eu lieu sous la présidence de Mme Rodrigo, Sous-Préfète. Lors de cet évènement une vingtaine de personnes d'autres collectivités ont également été naturalisées française.

Réception travaux passage à niveau le 22 mai 2024 :

Des membres de la SNCF et du Conseil Départemental sont venus constater les travaux effectués au passage à niveau de St Genès du Retz et également prendre en compte nos remarques éventuelles sur ces travaux.

Réunion CLIC Riom le 28 mai 2024 à St Pardoux :

Cette réunion, sous la Présidence de Pierre LIARD, avait pour objectif l'approbation des comptes et un bilan des activités réalisées par le CLIC. Le CLIC de Riom mène de nombreuses actions en direction des aînés : activités culturelles, sportives, créatives, soutien aux personnes aidantes, tout un tas de programmes très bien accueillis par les concitoyens. C'est une chance pour le territoire d'avoir une telle dynamique.

Réunion du SIRP le 28 mai 2024 :

La réunion avait pour objectif de valider :

- la prime de pouvoir d'achat attribuée à l'ensemble des salariés du Syndicat,
- le changement de prestataire pour la restauration scolaire. A la rentrée de septembre 2024, A.P.I interviendra pour nos communes. Cette société est spécialisée dans la restauration des écoles.
- la modification de la tarification sociale avec changement des tranches. Nous conservons malgré tout trois tranches de paiement :

Tranche 1 quotient familial de 0€ à 1000€ : 1€ le repas à la charge des familles.

Tranche 2 quotient familial de 1001€ à 1400€ : 4.40 € (prix coutant du repas)

Tranche 3 quotient familial à partir 1401€ : 5€ le repas.

Les effectifs de l'école pour la rentrée 2024-2025 : 49 élèves à Vensat et 44 élèves à St Genès du Retz.

Randonnée du Comité des Fêtes le 2 juin 2024 :

Malheureusement pas beaucoup de participants, 16 seulement, notamment en raison de la météo.

Evènements à venir :

- Concert Perc's and Roll le 15 Juin 2024 démarrage à 17h
- Rando ludique le 16 juin 2024 organisée par l'association des parents d'élèves les Z'amis des écoles avec deux parcours 8 et 16 km.
- Fête des écoles le 28 Juin 2024
- Feu de la Saint Jean le 29 Juin 2024

After Work La Patte Auvergnate :

Nous avons demandé à Geoffroy Bourdier de venir nous présenter cet évènement. Malheureusement il n'était pas disponible pour ce conseil. Il souhaiterait organiser entre mai et aout 2025, le même type d'évènements que ceux organiser sur Vensat, Bussières Prun, Montpensier et Aigueperse cette année. L'idée est de partager un moment convivial après le travail, autour d'un verre, de planches de charcuteries/fromage agrémentés de musique et de jeux. Nous lui demanderons de venir lors d'un prochain conseil exposer son projet.

Elections législatives 30 Juin et 7 Juillet 2024 :

Nous vous ferons parvenir le tableau habituel pour que chacun se positionne sur le créneau souhaité afin de tenir le bureau de vote.

Fin de la séance à 21h